

DIFFICILE TRANSITION EN AFRIQUE

Avril 1993

Au Rwanda, les massacres ethniques au service de la dictature

UN ACCORD A FINALEMENT ÉTÉ SIGNÉ LE 7 MARS DERNIER ENTRE LE PRÉSIDENT JUVÉNAL HABYARIMANA ET LE FRONT PATRIOTIQUE POUR METTRE UN TERME AUX COMBATS QUI RAVAGENT LE RWANDA. UNE FORCE INTERNATIONALE NEUTRE SOUS L'ÉGIDE DE L'ONU DEVRAIT SUPERVISER SA MISE EN APPLICATION ET PERMETTRE LE RETRAIT DES TROUPES FRANÇAISES QUI AVAIENT VOLÉ, EN FÉVRIER 1993, AU SECOURS DU RÉGIME DE KIGALI. CE CESSEZ-LE-FEU PERMETTRA-T-IL DE S'ACHEMINER VERS UN PARTAGE DU POUVOIR ET LES PREMIÈRES ÉLECTIONS LIBRES DE L'HISTOIRE DU RWANDA, PAYS PROFONDÉMENT MEURTRI PAR LES MASSACRES ETHNIQUES ?

Le 1er octobre 1990, un groupe de Rwandais réfugiés en Ouganda attaque la frontière nord du Rwanda. Ils réclament le droit de retourner dans leur pays et d'y jouir de tous les droits reconnus à tous les citoyens par la communauté internationale (1).

Cette attaque, bien que la plus importante, n'était pas la première. Depuis plus de trente ans, les réfugiés rwandais ont à plusieurs reprises essayé de rentrer dans leur pays par la force ou par la négociation (2). Fondé sur les droits d'une seule ethnie et bénéficiant de la caution morale de l'Occident, le régime fut sauvé, parfois *in extremis*, par l'intervention militaire d'une puissance occidentale. Ce fut le cas, notamment, en décembre 1963 et en janvier 1964, aux portes de la capitale.

La force échoua donc. Mais la négociation ne se révéla pas plus efficace et se heurta au prétexte, entre autres, de la surpopulation d'un territoire exigu. L'exiguïté du territoire est en effet l'un des dogmes sur lequel se fonde le régime, avec la dichotomie irréductible hutu-tutsi, la pauvreté en ressources naturelles et le caractère féodal du Tutsi. Tout cela est accepté comme une fatalité et interdit toute discussion (3).

Le président Habyarimana, depuis son coup d'Etat de 1973 par lequel il renversa le président Kayibanda, n'a cessé de proclamer qu'il était sur le point de résoudre le problème des réfugiés par la négociation lorsque intervinrent les premières attaques du Front patriotique du Rwanda (FPR). En outre, assure-t-il, la démocratie était assurée : le FPR n'a donc pu déclencher une guerre pour recouvrer une patrie et promouvoir la démocratie, conclut-il (4). En réalité, cela fait déjà vingt ans que M. Juvénal Habyarimana est sur le point de résoudre le problème des réfugiés.

Quant aux motivations qui ont poussé les exilés rwandais à tenter de forcer par les armes l'entrée de leur pays, est-il nécessaire de les chercher dans un gigantesque projet de conquête ? En fait, ces exilés n'ont jamais été définitivement acceptés dans aucun pays de refuge. Même là où ils avaient pu acquérir la nationalité, ils n'ont jamais été considérés comme des citoyens à part entière. Dans le domaine public, ils se sont heurtés à la réticence des pays d'adoption à leur accorder des responsabilités à la mesure de leur mérite ou de leurs qualifications. Dans l'entreprise privée, leur dynamisme a souvent semblé porter ombrage aux autochtones. Pour toutes ces raisons, leurs droits nationaux - récemment acquis - furent souvent remis en question (5).

En octobre 1990, le régime de M. Habyarimana semblait à bout de souffle. En effet, ayant hérité d'un pouvoir qui excluait les Tutsis, le président avait réussi à amplifier

l'exclusion et la division parmi les citoyens. Il avait d'abord joué le Nord contre le Sud. Dans un second temps, il joua Gisenyi, son terroir, contre Ruhengeri. Au moment des faits qui nous intéressent, même à Gisenyi, lieu de naissance du président jouissant d'un traitement de faveur - comme cela est courant chez les grands chefs africains, - des conflits apparurent.

Au demeurant, cette division généralisée du Rwanda explique la composition du FPR qui n'est nullement un mouvement exclusivement tutsi. Tous ceux qui, à des titres divers et à des époques différentes, ont été gravement menacés par le cercle de plus en plus restreint du pouvoir, ou qui ont été exclus de la communauté rwandaise, ont trouvé naturellement dans le FPR une structure d'accueil et de combat pour le recouvrement de leurs droits.

Au moment de l'attaque du FPR, les principes démocratiques gagnaient du terrain en Afrique. Ils commandaient le pluralisme dans la gestion de la chose publique et le respect des droits de l'homme. M. Habyarimana, qui gouvernait le pays depuis vingt ans à l'aide d'un parti non seulement unique mais auquel tout citoyen était obligé d'adhérer, ne pouvait ignorer ces nouvelles tendances sans risquer de perdre le soutien des forces occidentales. Logiquement, il devait accepter les exigences du FPR, qui n'étaient qu'une traduction rwandaise des droits de l'homme à l'honneur dans le monde entier. Alors, on sortit pour le combattre une panoplie qui avait déjà servi en Afrique pour discréditer le mouvement des indépendances. On commença par nier son caractère rwandais. On se plut à souligner la présence en ses rangs de nationaux ougandais. C'est ainsi que l'on envisagea d'enjoindre au président de l'Ouganda d'arrêter son agression contre un pays souverain voisin. La saisine du Conseil de sécurité de l'ONU fut évoquée lors d'un entretien du président Mitterrand avec le président Habyarimana, le 18 octobre 1990 à l'Elysée (6).

On essaya ensuite de nier la présence du FPR au Rwanda pour en faire à tout prix un mouvement ougandais, attaquant à partir de l'Ouganda. Il fallut y renoncer par la force des choses : des populations fuyaient les zones de combat, des soldats blessés rentraient du front et démentaient par leurs témoignages la propagande officielle, des journalistes étrangers et des observateurs fiables témoignaient.

Pendant ce temps, le régime de parti unique bricolait hâtivement un multipartisme de fortune. Aujourd'hui, aucun observateur n'ose plus prétendre que le FPR est un mouvement ougandais et personne n'oserait affirmer que la démocratie s'est instaurée au Rwanda. Ces mêmes milieux qui prêchent la démocratie occidentale ne trouvaient rien à redire au régime de parti unique et, dans les organismes d'aide au développement, le Rwanda passait pour un modèle. En 1992 encore, le secrétaire général de l'Internationale démocrate chrétienne écrivait qu'il n'y avait aucune autre solution que le parti unique de M. Habyarimana (7).

Les leaders des nouveaux partis d'opposition ont tous été déçus par le régime du Mouvement révolutionnaire national pour le développement et la démocratie (MRND), un grand nombre en ont souffert dans leur corps et ils ont tous été préoccupés par l'inexorable désagrégation du tissu national rwandais. Le spectre de la pauvreté et de la famine se trouve aux portes du Rwanda. Si la guerre et la division continuent, ce pays déjà réputé surpeuplé, dont l'équilibre alimentaire a été fragile depuis des temps immémoriaux - à telle enseigne que les famines servent de points de repère pour la chronologie, peut sombrer dans une situation plus horrible que celle de la Somalie. Enfin, les malheurs du Rwanda ont toujours été enracinés dans la volonté d'un petit groupe de monopoliser le pouvoir. Or, à aucune époque de son histoire les exclus n'ont perdu l'espoir de renverser ce monopole.

En arrivant au pouvoir voilà vingt années, M. Juvénal Habyarimana trouvait un pays ethniquement divisé. L'élite tutsi, pour l'essentiel, avait péri dans des massacres répétés. Un grand nombre de Tutsis se trouvaient en exil. Ceux qui étaient restés au pays y vivaient dans des conditions de citoyens de seconde zone, sans possibilité d'accéder ni à la fonction publique, ni à l'armée, ni à l'instruction et servaient d'otages

à chaque alarme venue des milieux de réfugiés. M. Habyarimana, en prenant le pouvoir, avait reconnu lui-même cette injustice et se disait prêt à y mettre fin. Mais ses proclamations ne furent pas plus honorées que de banales promesses électorales (8).

Bon nombre d'organismes de coopération s'accommodaient de sa politique de discrimination dont le principal instrument fut le système des quotas qui reposait sur le fichage ethnique de la population, inventé à l'époque coloniale selon des critères aussi arbitraires que la taille, la finesse des traits, le nombre de têtes de bétail, etc. Habituellement utilisé dans des sociétés profondément conflictuelles, ou fort avancées sur le chemin de la division et de la séparation, un tel système s'est partout révélé impuissant à restaurer l'harmonie sociale. Au Rwanda, il engendra une insatisfaction généralisée. Un ministre hutu de l'éducation nationale avoua même un jour en public qu'il était une prime à la crétinisation nationale, faisant fi du mérite et de la qualification des citoyens.

M. Habyarimana poussa encore plus loin la division du pays en éliminant les opposants. Les partisans du président Kayibanda, renversé en 1973, firent les frais de cette épuration. Ils furent éliminés physiquement ou enfermés dans la prison-mouroir de Ruhengeri, prise d'assaut en janvier 1991 par le Front patriotique rwandais. Selon la logique de l'alternance "à l'africaine", des tentatives pour renverser M. Habyarimana lui-même furent mises au point. Il voulut alors éliminer les comploteurs, n'y réussit pas toujours et se fit de nouveaux ennemis.

Les résultats obtenus dans le domaine du développement contribuèrent à masquer les injustices sur lesquelles reposait le régime. Bien mieux, le Rwanda fut présenté désormais comme un pays modèle dans le tiers-monde. On oubliait au moins deux choses. La première, c'est qu'il est difficile de trouver ailleurs en Afrique un peuple aussi homogène, parlant la même langue, ayant une unité nationale déjà établie et un sens séculaire du bien commun, dans un environnement climatique paradisiaque. Bref, un terrain humainement propice.

La deuxième, qu'on ne souligne pas assez, c'est la concentration exceptionnelle de coopérants étrangers sur ce petit territoire. Coopérants officiels, nationaux, volontaires de toutes obédiences, laïques et religieuses, tissent sur le Rwanda une véritable toile d'araignée. Avec de tels atouts, il n'est pas interdit de penser que, dans un climat d'harmonie, les performances eussent été encore meilleures. Au contraire, mis à mal par un régime de division, le Rwanda manifestait, à la fin des années 80, un essoufflement inquiétant (9).

En 1990, après l'attaque du FPR, un peu de clairvoyance et de générosité politiques auraient désarmé bien des combattants. Au contraire, la panique triompha et le régime prit des otages, loin des champs de bataille, parmi ceux des citoyens qui avaient préféré mener de l'intérieur le combat pour leurs droits plutôt que de partir en exil.

On lyncha, on tortura, on viola, on massacra et on emprisonna, sans épargner ni femmes ni enfants, des citoyens qui n'avaient commis d'autre crime que de ressembler physiquement aux assaillants venus du nord ou qui avaient avec eux quelque relation de famille souvent fort éloignée, parfois même pas prouvée. Devant l'indignation de la communauté internationale, le régime consentit de mauvais gré à relâcher au compte-gouttes et sans vergogne ceux qui n'avaient pas succombé. Les occasions de désamorcer le conflit ne manquèrent pas, mais au lieu de les saisir, le président préféra s'arc-bouter sur des chimères et s'aligna sur les plus fanatiques (10). Suivirent une série de massacres à travers le pays. Kibilira, Bigogwe, Bugesera, Kibuye et d'autres lieux, ponctuent dans le sang la carence d'un homme qui se veut encore président. Le récent rapport de la Fédération internationale des droits de l'homme affirme la responsabilité des autorités rwandaises dans ces massacres (11).

Problème escamoté

UN moment ébranlé et disposé à composer, M. Habyarimana a repris du poil de la bête grâce au soutien militaire français. Paris a successivement affirmé intervenir au Rwanda pour respecter des accords d'Etat à Etat, protéger les étrangers, assurer la sécurité de ses ressortissants (moins nombreux, au demeurant, que les militaires dépêchés au fur et à mesure de l'évolution du conflit). Selon M. Habyarimana, interrogé par Radio France internationale, la France est au Rwanda pour protéger ses intérêts, sans autre précision (12).

Outre qu'on ne voit guère ce que les ressortissants français font de si essentiel dans ce pays qu'il faille en barrer la route à des Rwandais, on peut s'interroger sur le parallélisme que la France établit entre son aide militaire au Rwanda et l'aide supposée de l'Ouganda au FPR. On peut tout au plus accuser l'Ouganda d'aider des Rwandais à rentrer chez eux, tandis que la France contribue à les en empêcher.

La saisine du Conseil de sécurité n'arrange pas les choses non plus. On va escamoter un problème entre Rwandais pour lui substituer un problème ougando-rwandais ; remplacer un simple problème de droits de l'homme par un problème de sécurité des frontières entre deux pays voisins souverains.

Mais ce n'est qu'une habileté à courte vue, car le problème de l'égalité des citoyens ne peut s'éluder : l'ensemble des jeunes générations estiment que le pays, en dépassant le stade tribal, avait pris une option sérieuse sur un avenir meilleur, elles ne supportent pas d'être embrigadées dans des antagonismes ethniques et régionaux destructeurs et dépassés.

La France serait mieux inspirée en conseillant à ses amis de Kigali d'ouvrir le jeu politique à une majorité citoyenne (la majorité ethnique n'ayant rien de commun avec la démocratie) et d'organiser un retour digne pour les réfugiés. M. Max Gallo, député socialiste au Parlement européen, écrivait ici-même : "*Les problèmes non résolus sur la longue durée resurgissent toujours au moment d'une forte crise. Et on paie cher de les avoir négligés... La fuite hors du cadre national pour trouver des remèdes à des contradictions intérieures est une illusion* (13)." ."

(1) Cf. Danièle Helbig, "*Le Rwanda entre guerre civile et réformes politiques*", *le Monde diplomatique*, novembre 1990. Lire aussi Jean-Pierre Chrétien, "La crise politique rwandaise", communication non publiée faite à Genève, 13 décembre 1991, et A. Guichaoua, *le Problème des réfugiés rwandais et des populations banyarwanda dans la région des Grands Lacs africains*, Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés, Genève, 1992.

(2) *Exile from Rwanda : Background to an Invasion*, The U.S. Committee for refugees, Washington, février 1991.

(3) Jean-Pierre Chrétien, *op. cit.*

(4) Sur le thème de la "guerre imposée", voir les discours officiels et, entre autres, *Dossier de presse*, présidence de la République, Kigali, 17 juillet 1992. Thème épousé par l'Internationale démocrate chrétienne, influencée sans doute par sa branche belge. Cf. , notamment, son congrès des 1er et 2 mars 1993 à Bruxelles.

(5) Le président Obote expulsa de l'Ouganda, en octobre 1992, les réfugiés rwandais. Ceux-ci cherchèrent refuge... au Rwanda qui ferma alors ses frontières. Cf. *Exile from Rwanda*, *op. cit.*, p. 10.

(6) *Le Monde*, 19 octobre 1990.

(7) M. André Louis, secrétaire général de l'Internationale démocrate chrétienne, *l'Echo*, 1er juillet 1992, Bruxelles.

(8) En 1990, la minorité tutsi évaluée empiriquement à 10 % de la population (7 millions au total) comptait 1 bourgmestre sur 143, aucun préfet sur 10, 2 députés sur 70, aucun officier dans l'armée, une seule unité dans le corps diplomatique, un ministre. On croit généralement que, en 1993, la situation est, au mieux, identique.

(9) Cf. , entre autres, Alain Hansenn, *le Désenchantement de la coopération* , Karthala, Paris, 1989 et Fernand Bézy, *Quatre Vérités sur le Rwanda* , Louvain-la-Neuve, 1991.

(10) Le MRND est aujourd'hui allié à la Coalition pour la défense de la République (CDR), partisan d'une République hutu pure et dure, avec une demi-douzaine de petits partis considérés généralement comme des créations du MRND pour s'opposer aux accords de partage du pouvoir signés à Arusha en janvier 1993 entre le gouvernement et le FPR.

(11) Rapport de la FIDH, d'après une dépêche AFP du 8 mars 1993.

(12) RFI, 19 juillet 1992.

(13) *Le Monde diplomatique* , novembre.

Mots-clés

- **France**
- **Rwanda**
- **Conflit**
- **Dictature**
- **Génocide**

Voir aussi :

- La rédemption du fils prodigue
- Au Sénégal, une démocratie sans alternance